

PEP

PROFIL ENVIRONNEMENTAL PRODUIT

*Un élément clé de la stratégie
bas-carbone du secteur de la construction*

Le 12 avril 2023

L'entrée en vigueur de la réglementation environnementale RE2020

La RE2020 a pour ambition de diminuer l'impact carbone des bâtiments, de poursuivre l'amélioration de leur performance énergétique et de leur adaptation aux changements climatiques. Cette réduction de l'impact prend en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie favorisant les matériaux et principes de construction qui émettent le moins de gaz à effet de serre.

Lors de la conception d'une nouvelle construction, les architectes et les bureaux d'études doivent quantifier l'impact carbone du projet en se basant sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) des produits qui seront mis en œuvre. Le calcul de ces ACV est normalisé et doit être vérifié par un tiers de confiance. Pour les câbles notamment, comme pour l'ensemble des matériaux électriques, ces études d'impacts sont formalisées dans des Profils Environnementaux Produits (PEP), disponibles sur la base de PEP ecopassport (www.pep-ecopassport.org).

Le Profil Environnemental Produit

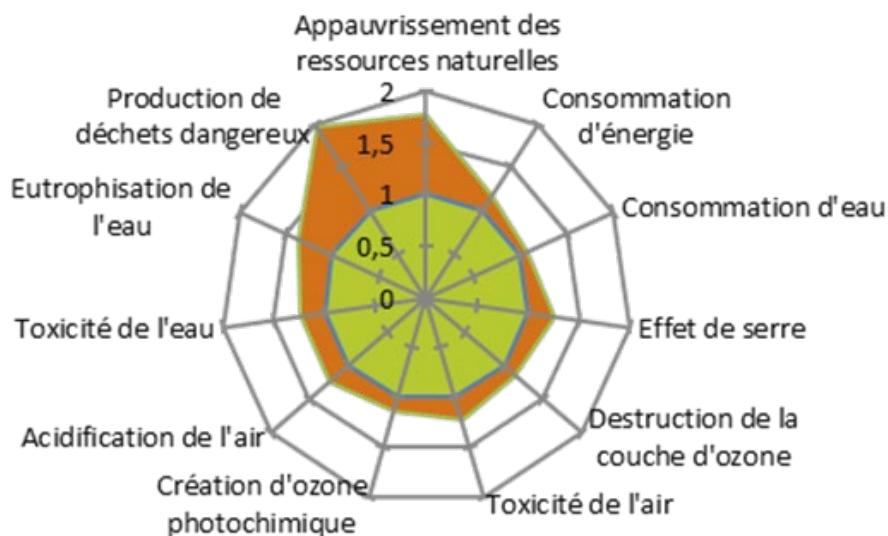
Cette déclaration environnementale répondant à l'ISO 14025 établit une carte d'identité environnementale d'un produit sur 39 critères dont les émissions de gaz à effet de serre. Elle prend en compte l'ensemble des phases de la vie d'un produit : sa fabrication, son transport, son utilisation et sa fin de vie. Une tierce partie habilitée est chargée de contrôler le bon usage des règles de calcul tel que défini dans les règles du programme PEP ecopassport®.

La durée de validité des profils environnementaux est de 5 ans.



Les PEP sont désormais un élément clé dans le processus de conception. Au-delà de la RE2020, ils apportent des éléments de comparaison pour choisir un produit avant son installation.

Les PEP permettent de comparer l'impact de deux produits aux fonctions identiques et dans les mêmes conditions d'utilisation. Cette comparaison se fait facilement en superposant leur empreinte respective :



Légende : En comparaison, le produit en orange est plus impactant que le produit en vert

Les déclarations environnementales sont aussi un bon outil de sensibilisation sur l'impact du transport sur le réchauffement climatique. Pour cette phase les câbles fabriqués en France ont un impact plus faible que des câbles importés sur le territoire par avion ou bateau. De plus, les câbles et accessoires de fabrication française sont produits avec une électricité provenant d'un mix énergétique moins carboné que la moyenne Européenne en raison de l'importance du parc nucléaire français (60kg CO₂/MWh pour la France et autour de 300 kg CO₂/MWh pour l'Union Européenneⁱ).

ⁱ Données IEA 2022 considérant les données de 2020 et appliquant la méthodologie IPCC – AR5 2014